

DEPARTEMENT DES ARDENNES
ARRONDISSEMENT DE RETHEL

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
PAYS RETHELOIS

DELIBERATION N°14/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS

Séance du 9 avril 2025

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET : Révision des tarifs du SPANC

L'an deux mil vingt-cinq, le 9 avril à 19h00, le Conseil communautaire, légalement convoqué par Monsieur Thomas SAMYN, Président, s'est réuni au sein de la salle des fêtes de Sault-lès-Rethel.

Date de convocation : 3 avril 2025
Nombre de membres en exercice : 91
Nombre de membres présents : 58
Nombre de votants : 68 (58 présents + 10 pouvoirs)

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires :

COMMUNES	QUALITE	PRENOM	NOM
AIRE	TITULAIRE	Olivier	FLAUZAC
AMAGNE	TITULAIRE	Laurent	DESTRUMELLE
AMBLY FLEURY	TITULAIRE	Jean-Noël	LEROY
ANNELLES	TITULAIRE	Anne	CUIF
ARNICOURT	TITULAIRE	Thomas	SAMYN
ASFELD	TITULAIRE	Aline	BEAUJARD
ASFELD	TITULAIRE	Jean-Marc	BRIOIS
AUSSONCE	TITULAIRE	Bruno	PONSIN
AVAux	TITULAIRE	Didier	MARBY
BALHAM	TITULAIRE	Jean	DURAND
BERTONCOURT	TITULAIRE	Jean-Pierre	BOIZET
BIERMES	TITULAIRE	Daniel	FLOQUET
BIGNICOURT	TITULAIRE	Philippe	CHARBEAUX
CHATEAU PORCIEN	TITULAIRE	Marie-Chantal	CORNET
CHATEAU PORCIEN	TITULAIRE	Françoise	MAILLOT
COUCY	TITULAIRE	David	POTIER
ECLY	TITULAIRE	Ludovic	BUGNET
HANNOGNE SAINT REMY	TITULAIRE	Gonzague	GERARD
HAUTEVILLE	TITULAIRE	Christelle	CANON
HERPY L'ARLESienne	TITULAIRE	Claude	REGNIER
HOUDILCOURT	TITULAIRE	Emmanuel	BRODEUR
INAUMONT	TITULAIRE	Michel	MARCOTTE
JUNIVILLE	TITULAIRE	Christian	COGNIARD
LA NEUVILLE EN TOURNE A FUY	TITULAIRE	Mireille	LEGUAY
LE CHATELET SUR RETOURNE	TITULAIRE	Jean-Michel	MAVEL
L'ECAILLE	TITULAIRE	Joachim	GAILLOT
MENIL LEPINOIS	TITULAIRE	Muriel	HOLIGNER
MONTLAURENT	TITULAIRE	Christian	MATHY
NEUFLIZE	TITULAIRE	Romain	PIATKOWSKI
PERTHES	TITULAIRE	Pascal	TURQUIN
RETHEL	TITULAIRE	Joseph	AFRIBO
RETHEL	TITULAIRE	Stéphane	BINET
RETHEL	TITULAIRE	Laurie	BOCAHUT
RETHEL	TITULAIRE	Laurence	BRUNIN
RETHEL	TITULAIRE	Patrick	DEMENGOT

RETHEL	TITULAIRE	Michèle	LARANGE
RETHEL	TITULAIRE	Sylvie	MASSON
RETHEL	TITULAIRE	Pierrette	STEVIGNON
RETHEL	TITULAIRE	Michel	VUARNESON
ROIZY	TITULAIRE	Xavier	GUILLAUME
SAINT GERMAINMONT	TITULAIRE	Blandin	CHOCARDELLE
SAINT GERMAINMONT	TITULAIRE	Nathalie	VERRIER
SAINT LOUP EN CHAMPAGNE	TITULAIRE	Amandine	NOCTON
SAULT-LES-RETHEL	TITULAIRE	Anthony	DENIS
SAULT LES RETHEL	TITULAIRE	Angélique	JACOB
SAULT LES RETHEL	TITULAIRE	Michel	KOCIUBA
SERAINCOURT	TITULAIRE	Mathieu	FOURNY
SON	TITULAIRE	Thierry	KUDLA
TAGNON	TITULAIRE	Nicolas	TAILLIART
TAIZY	TITULAIRE	Sylvain	POTIER
VIEUX LES ASFELD	TITULAIRE	Emmanuel	BROCHET
VILLE SUR RETOURNE	TITULAIRE	Frédéric	VERZEUX
VILLERS DEVANT LE THOUR	TITULAIRE	Amandine	CHARLES

Mesdames et Messieurs les suppléants avec droit de vote :

BERGNICOURT	SUPPLEANT	Bruno	ROUGET
BLANZY LA SALONNAISE	SUPPLEANT	Aurélien	BRESILLION
GOMONT	SUPPLEANT	Alain	CAMU
NOVY CHEVRIERES	SUPPLEANT	Sylvie	LOZINGOT
SAINT FERGEUX	SUPPLEANT	Thierry	PETIT

Ont reçu pouvoir :

Olivier FLAUZAC (AIRE) ayant reçu pouvoir de Marie-Odile ANDRIEUX (NANTEUIL SUR AISNE) absente excusée.

Marie-Chantal CORNET (CHATEAU-PORCIEN) ayant reçu pouvoir de Didier SIMON (CHATEAU-PORCIEN) absent excusé.

Claude REGNIER (HERPY L'ARLESIENNE) ayant reçu pouvoir de Bernard ROUSSEAUX (CONDE LES HERPY) absent excusé.

Christian COGNIARD (JUNIVILLE) ayant reçu pouvoir d'Isabelle CLAUSSE (JUNIVILLE) absente excusée.

Romain PIATKOWSKI (NEUFLIZE) ayant reçu pouvoir de Nicolas ETIQUE (ALINCOURT) absent excusé.

Joseph AFRIBO (RETHEL) ayant reçu pouvoir de Michel MERCIER (RETHEL) absent excusé.

Patrick DEMENGEOT (RETHEL) ayant reçu pouvoir de Brigitte LECAILLE (RETHEL) absente excusée.

Amandine NOCTON (SAINT LOUP EN CHAMPAGNE) ayant reçu pouvoir d'Ingrid BOUCHER (LE THOUR) absente excusée.

Angélique JACOB (SAULT-LES-RETHEL) ayant reçu pouvoir de Bénédicte FONTAINE (SAULT-LES-RETHEL) absente excusée.

Nicolas TAILLIART (TAGNON) ayant reçu pouvoir de Monique MISSET (RETHEL) absente excusée.

ETAIENT EXCUSES/ABSENTS :

ACY ROMANCE	TITULAIRE	Gérard	DESIRONT
ALINCOURT	TITULAIRE	Nicolas	ETIQUE
AVANCON	TITULAIRE	Yvan	LEFEVRE
BANOgne RECOUVRANCE	TITULAIRE	Cyril	CARRE
BARBY	TITULAIRE	Christian	NOIZET
BERGNICOURT	TITULAIRE	Cyril	MARQUES
BLANZY LA SALONNAISE	TITULAIRE	Marie-France	FAVREAU
BRIENNE SUR AISNE	TITULAIRE	Xavier	DE BOUTEVILLE
CHATEAU PORCIEN	TITULAIRE	Didier	SIMON
CONDE LES HERPY	TITULAIRE	Bernard	ROUSSEAUX
CORNY MACHEROMENIL	TITULAIRE	Xavier	BARIL
DOUX	TITULAIRE	René	DEBROSSE
GOMONT	TITULAIRE	Jean-Luc	ROUSSEAU
JUNIVILLE	TITULAIRE	Isabelle	CLAUSSE
LE THOUR	TITULAIRE	Ingrid	BOUCHER

MENIL ANNELLES	TITULAIRE	Christophe	MAHAUT
NANTEUIL SUR AISNE	TITULAIRE	Marie-Odile	ANDRIEUX
NOVY CHEVRIERES	TITULAIRE	Yves	BEGUIN
POILCOURT SYDNEY	TITULAIRE	Christian	LAGARDE
RETHEL	TITULAIRE	Renaud	AVERLY
RETHEL	TITULAIRE	Pascal	BALDO
RETHEL	TITULAIRE	Thierry	CHEVALLOT- BEROUX
RETHEL	TITULAIRE	Rachel	DEVIE
RETHEL	TITULAIRE	Joëlle	LANGONNIER
RETHEL	TITULAIRE	Brigitte	LECAILLE
RETHEL	TITULAIRE	Michel	MERCIER
RETHEL	TITULAIRE	Frédéric	POLLET
RETHEL	TITULAIRE	Marie-José	THOMAS
SAINT FERGEUX	TITULAIRE	David	VILAIN
SAINT QUENTIN LE PETIT	TITULAIRE	Nathalie	FLEITER
SAINT REMY LE PETIT	TITULAIRE	Grégory	GRAUMER
SAULT LES RETHEL	TITULAIRE	Bénédicte	FONTAINE
SAULT SAINT REMY	TITULAIRE	Fabien	GATINOIS
SEUIL	TITULAIRE	Denis	AUBERT
SEVIGNY WALEPPE	TITULAIRE	Éric	GUIRSCH
SORBON	TITULAIRE	Benoit	WILLEMET
TAGNON	TITULAIRE	Monique	MISSET
THUGNY TRUGNY	TITULAIRE	Viviane	COUSINARD

A été nommé secrétaire de séance, après l'accord de l'assemblée délibérante, Angélique JACOB, de la commune de Sault-lès-Rethel.

Le quorum étant respecté, 58 conseillers présents sur 91 membres.

Exposé :

La Communauté de communes du Pays rethélois exerce la compétence SPANC.

Depuis 2019, les missions de terrain sont déléguées à notre prestataire Flamme assainissement dont le marché vient de lui être attribué à nouveau pour un an.

Ce bureau d'études exécute les visites terrain pour les contrôles de diagnostic ANC lors des ventes immobilières et les contrôles de conception et d'exécution des nouvelles installations.

Dans le cadre de l'exercice de ses missions de contrôle, une redevance est appliquée pour service rendu auprès des demandeurs.

Le budget SPANC est structurellement déficitaire depuis plusieurs années, il était donc nécessaire de revoir la tarification pour assurer la pérennité du service.

Il conviendrait de refacturer à l'identique aux particuliers les différents contrôles à hauteur des tarifs appliqués.

A cette refacturation s'ajouteraient, pour chaque dossier, des frais de charge de fonctionnement d'un montant de 100 à 200 € en fonction du type de contrôle.

Enfin, pour garantir le bon paiement des redevances, il est proposé de ne transmettre le rapport au demandeur qu'une fois la redevance honorée.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu les statuts de la Communauté de communes du Pays rethélois,

Considérant le règlement de service annexé,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et représentés,

par 68 voix pour, 0 abstention, 0 contre

APPROUVE la nouvelle grille tarifaire du SPANC :

	Tarifs (Prestataire + frais de dossiers)
1 : Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien des filières d'assainissement non collectif en cas de vente	391,52 €
2 : Contrôle de conception/implantation des installations neuves ou réhabilitées avec étude de sol réalisée par une bureau d'études extérieur	150 €
3 : Etude de conception incluant l'étude réalisée par le prestataire	827,48 €
4 : Contrôle complémentaire de conception	150 €
5 : Plus-value n°1 - Etude Hydrogéologique	892,54 €
6 : Plus-value pour Etude pour définition de filière pour des eaux autres que domestiques	430,12 €
7 : Plus-value pour Filière comprise entre 20 et 200 EH	1 585,54 €
8 : Contrôle de bonne exécution	357,04 €
9 : Contre-visite pour contrôle de bonne exécution et contre visite pour contrôle de bon fonctionnement et d'entretien	234,78 € 212,14 €

APPROUVE la modification de l'article 25 du règlement de service,

DIT que ces tarifs et le règlement de services actualisé seront applicables dès que la délibération sera rendue exécutoire et seront maintenus jusqu'à leur éventuelle révision,

DONNE pouvoir, dans le cadre des conditions fixées ci-avant, à Monsieur le Président pour lettre en application l'ensemble des dispositions dudit règlement,

CHARGE Monsieur le Président de veiller à la bonne exécution du règlement,

AUTORISE Monsieur le Président à signer, notifier, exécuter et prendre toutes décisions concernant la revalorisation des redevances liées aux contrôles SPANC,

DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toutes pièces administratives,

Pour extrait conforme,
A Sault-lès-Rethel, le 14 AVR. 2025

Le Président,

Thomas SAMYN



Certifiée exécutoire

Compte-tenu de la transmission en Sous-préfecture de Rethel, le 14 AVR. 2025
de la publication, le 14 AVR. 2025

La présente délibération sera publiée sous forme électronique sur le site internet de la Communauté de communes du Pays rethélois et insérée au registre des délibérations. Elle peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de deux mois à compter de sa publication électronique et de sa réception par le représentant de l'Etat conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative, par courrier adressé au Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

